

SYNDICAT MIXTE PLAINES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 11 octobre 2017 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 19 septembre 2017, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **31** Nbre de membres présents (quorum) : **26** Nbre de voix délibératives : **130**
Nbre de membres présents sans voix délibératives : **0**

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT.

ALBIGNY : Claire BELLE, Michel BALAIS.

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE.

CURIS : Stéphane FERRARELLI, Michel JAENGER.

LISSIEU : Jean-Claude GRANGE.

QUINCIEUX : Pascal DAVID, Patricia TILLY-DESMARS.

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN.

COUZON : Christian COLOMBO, Gérard DARDET.

LIMONEST : Eric MAZOYER, Denis VERKIN.

POLEYMIEUX : Vincent PEYTEL.

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS.

SAINT-GERMAIN : Jean-Michel CARON



Ont donné pouvoir : Corinne CARDONA à Max VINCENT, Anne-Laure MATHIAS à Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL à Patricia TILLY-DESMARS, Charles MONNERET à Bernard BOURBONNAIS.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Françoise MAUPAS

Convention de gestion avec Monsieur CHAMPION pour la parcelle AE 20 à St Cyr au Mont d'Or

Dans le cadre des opérations de reconstitutions d'unités foncières sur le territoire, une nouvelle convention pluriannuelle a pu être mise en place avec un propriétaire, Monsieur CHAMPION, sur la commune de Saint Cyr au Mont d'Or. Cette convention construite sur la base des précédentes conventions permettra au syndicat d'intervenir pour la gestion de prairies sèches et sur la mobilisation d'une parcelle susceptible de renforcer une unité foncière qui pourrait être mise à disposition d'agriculteurs.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Président à la signer

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le

23 OCT. 2017

Affichage le

09 NOV. 2017